



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024_562

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

FONCIER ET URBANISME

DÉLÉGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE BEUVRY POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN SIS RUE GEORGES CLEMENCEAU, PARCELLE CADASTRÉE AS N°191

Vu la délibération n° 2017/CC348 par laquelle le Conseil communautaire en date du 13 décembre 2017 a instauré le Droit de préemption urbain sur les zones U et AU et leurs sous-secteurs du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beuvry,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beuvry approuvé le 26 mars 2013 et modifié en date du 18 décembre 2019,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay dispose de la compétence PLU depuis le 1er janvier 2017, et est de ce fait compétente en matière de Droit de préemption urbain (DPU),

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A), déposée en mairie de Beuvry le 1^{er} Juillet 2024, informant de la cession du bien repris au cadastre, section AS N° 191 sis Rue Georges Clémenceau, reçue de Maître Stéphane BRUNIAU notaire à Beuvry (62660),

Considérant le souhait de la commune de créer une liaison douce ainsi qu'un liaisonnement de réseaux hydrauliques,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de Beuvry pour l'acquisition de ce bien,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de Exercer ou déléguer, en application du Code de l'Urbanisme les droits de préemption que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et prendre toutes les décisions subséquentes ainsi que le droit de priorité.

Le Président,

DECIDE de déléguer le Droit de Préemption Urbain à la commune de Beuvry pour l'acquisition du bien repris au cadastre section AS N° 191 sis Rue Georges Clémenceau à Beuvry objet de la D.I.A. susmentionnée afin de créer une liaison douce ainsi qu'un liaisonnement de réseaux hydrauliques.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **25. JUL. 2024**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **25 JUL. 2024**

Et de la publication le : **25 JUL. 2024**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner un bien

Droit de préemption

Immeuble : Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U)

A. Propriétaire(s)

Identité : Madame TRINEL Patricia Emilienne

Profession : sans profession

Adresse : 553 rue d'Aire 62400 BETHUNE

Complément d'adresse : (Code INSEE 62119)

Quote-part en cas d'indivision :

Adresse email :

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :

Pays : France

Division territoriale :

B. Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne une division parcellaire

Adresse : Rue Georges Clémenceau 62660 BEUVRY

Complément d'adresse : (Code INSEE 62126)

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 1041

Situation du terrain

Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Observation	Partielle
<u>0</u>	<u>AS</u>	<u>191</u>	<u>1041</u>	<u></u>	<u>Non</u>

C. Désignation du bien

Immeuble

Immeuble : Non bâti

Bien situé dans un lotissement

Propriétaire en cas d'immeuble bâti sur terrain d'autrui

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Nature des droits cédés

Pleine Propriété Nue-Propriété Usufruit

Occupation du sol en superficie (m²)

Terres : _____
Prés : _____
Vergers : _____
Vignes : _____
Bois : _____
Landes : _____
Carrières : _____
Eaux cadastrées : _____
Jardins : _____
Terrains à bâtir : _____
Terrains d'agrément : _____
Sol : _____

Bâtiment vendu en totalité

Surface construite au sol (m²) : _____
Surface utile ou habitable (m²) : _____
Nombre de niveaux : _____
Nombre d'appartements : _____
Nombre d'autres locaux : _____
Observations : _____

Vente de volumes

Numero	Surface (m ²)	Nature
--------	---------------------------	--------

Observations : _____

Bâtiment en copropriété

Numéro du lot	Bâtiment	Étage	Surface utile (m ²)	Quote-part des parties communes	Nature
---------------	----------	-------	---------------------------------	---------------------------------	--------

N° d'inscription au registre des copropriétés : _____
Le bâtiment est achevé depuis : _____
Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis : _____
En cas d'indivision, quote-part du bien vendu : _____

Droits sociaux

Désignation de la société : _____
Nombre de parts cédées : _____
Désignation des droits : _____
Nombre total de parts : _____
Nature : _____
Numéro des parts : _____

La cession conduit l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société

D. Usage et occupation

Usage

Habitation

Précision : _____

Professionnel

Précision : _____

Mixte

Précision : _____

Commercial

Précision : _____

Agricole

Précision : _____

Autre

Précision : terrain à bâtir sur lequel est érigé un garage en mauvais état

Occupation

Par le(s) propriétaire(s)

Précision : _____

Par un(des) locataire(s)

Précision : _____

Sans occupant

Précision : _____

Autre

Précision : _____

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a été exploitée sur le terrain

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens : Oui

Préciser la nature :

A DETERMINER

Indiquer si rente viagère antérieure : Non

F. Modalités de la cession

Modalité de cession : Vente amiable

Vente amiable

Prix de vente ou évaluation hors commission (euros) : 25 000,00 €

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : _____

Évaluation hors commission (en chiffres) : _____

Dont éventuellement inclus :

Mobilier (euros) : _____

Autres (euros) : _____

Adresse précise du bien :

Description :

Modalités de paiement

Modalités de paiement :

Comptant à la signature de l'acte authentique

Commission :

Commission acquéreur

Précision :

Montant commission acquéreur (euros) :

4 500,00 €

TTC/HT :

TTC

Montant commission vendeur (euros) :

TTC/HT :

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Evaluation de la contrepartie :

Paiement :

Montant annuel (euros) :

Montant comptant (euros) :

Bénéficiaire(s) de la rente :

Précision :

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit :

Précision :

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant (euros) :

Bénéficiaire de la soulte :

Propriétaires contre-échangistes :

Bénéficiaire :

Estimation du bien apporté (euros) :

Estimation du terrain (euros) :

Estimation des locaux à remettre (dation) (euros) :

Estimation de l'immeuble objet de la location-accession (euros) :

Objet de la location-accession :

Adjudication

Volontaire

Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication :

Lieu de l'adjudication :

Montant de la mise à prix :

Estimation du bien (euros) : _____

G. Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

- A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués
- Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur :

les frais d'acte notarié en sus ainsi que la commission d'agence d'un montant de 4500 € sont à la charge de l'acquéreur

- Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

Liste du (ou des) acquéreur(s)

Identité : Madame ROLLIN Chelby Sonia
Thérèse

Profession : foraine

Adresse : 469 route de Lille 62660 BEUVRY

Complément d'adresse : (Code INSEE 62126)

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

H. Le signataire n'est pas le propriétaire

Liste du (ou des) signataire(s)

Identité : Maître BRUNIAU Stéphane

Qualité : _____

Adresse : 42 route nationale 62660 BEUVRY

Complément d'adresse : (Code INSEE 62126)

Adresse email : stephane.bruniau@notaires.fr

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : 0321651349

Pays : France

Division territoriale : _____

- J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

I. Observations

Observations :

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
IA06	Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble	plan trinel.pdf